

NOTICE EXPLICATIVE À LA FORMULATION DES VŒUX POST 3ÈME PAR LES FAMILLES

Pour vous informer sur les différents types de poursuites d'études, vous pouvez consulter le guide ONISEP après la troisième disponible sur le site www.onisep.fr

VŒUX POUR LA SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

(CASES GT DU DOSSIER)

CHAQUE CANDIDAT PEUT FORMULER 4 VŒUX AU MAXIMUM

(un vœu correspondant à une voie d'orientation souhaitée dans un établissement donné)

Veillez indiquer parmi les quatre vœux, le (ou les) vœu(x) correspondant à un (ou des) lycée(s) de votre zone de desserte (zone géographique de proximité)

☛ CES VŒUX SONT À REPORTER DANS LES CASES PRÉVUES À CET EFFET

① CAS GÉNÉRAL : ENSEIGNEMENTS D'EXPLORATION COURANTS

➔ Vous souhaitez effectuer des vœux **POUR UNE AFFECTATION EN 2NDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE AVEC 2 ENSEIGNEMENTS D'EXPLORATION COURANTS (voir liste N°1) :** **INDIQUER UNIQUEMENT** la mention « 2NDE GT » sur le dossier (en page 4) ainsi que les **NOMS et COMMUNES** des établissements souhaités.

IL EST INUTILE DE MENTIONNER LES ENSEIGNEMENTS D'EXPLORATION COURANTS QUE VOUS DESIREZ SUIVRE. VOUS LES CHOISIREZ AU MOMENT DE L'INSCRIPTION AUPRES DU LYCÉE D'ACCUEIL.

Parmi ces 2 enseignements d'exploration courants, au moins un enseignement d'économie est obligatoire (Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion ou Sciences économiques et sociales).

LISTE N° 1 DES ENSEIGNEMENTS D'EXPLORATION COURANTS OUVERTS DANS LA PLUPART DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ACADÉMIE DE VERSAILLES

- Biotechnologies.
- Création et activités artistiques : au choix parmi arts visuels ou arts du son ou arts du spectacle ou patrimoines.
- Création et innovation technologiques.
- Langues et cultures de l'Antiquité : latin.
- Langue vivante 3 courante.

- Littérature et société.
- Méthodes et pratiques scientifiques.
- Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion.
- Santé et social.
- Sciences de l'ingénieur.
- Sciences économiques et sociales.
- Sciences et laboratoire.

② CAS PARTICULIERS

➔ Vous souhaitez effectuer des vœux **POUR UNE AFFECTATION EN 2NDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE CONTENANT UN ENSEIGNEMENT A CAPACITÉS CONTRAINTES OU POUR UNE FORMATION A RECRUTEMENT PARTICULIER (voir liste N°2) :** **INDIQUER LES PRÉCISEMENT** sur le dossier (en page 4) et **MENTIONNER** les **NOMS et COMMUNES** des établissements souhaités.

LISTE N°2 DES ENSEIGNEMENTS A CAPACITÉS CONTRAINTES ET DES FORMATIONS A RECRUTEMENT PARTICULIER

- Enseignement d'exploration **Langue vivante 3 à faible diffusion** : Arabe-Chinois-Hébreu-Japonais-Russe.
- Enseignement d'exploration langues et cultures de l'Antiquité : **Grec ancien.**
- **Enseignement Arts (3h)** : au choix parmi arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre.

- **Classe européenne.**

- Enseignement d'exploration **Création et culture design** (6h vers le bac STD2A Sciences et technologies design et arts appliqués).

Formations à recrutement particulier :

- **Les secondes spécifiques suivantes** : seconde spécifique hôtellerie, seconde spécifique techniques de la musique et de la danse, seconde spécifique métiers de la musique.
- Enseignement d'exploration **Ecologie, agriculture, territoire et développement durable** (3h vers le bac STAV Sciences et technologies de l'agriculture et du vivant).
- **Les sections internationales.**
- **Les sections vers les bacs binationaux** (Abibac, Bachibac, Esabac).

VŒUX POUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

(CASES P DU DOSSIER)

➔ **Seconde professionnelle vers un baccalauréat professionnel 3 ans**

➔ **1^{ère} année de CAP en 2 ans**

CHACQUE CANDIDAT PEUT FORMULER 4 VŒUX AU MAXIMUM :

(Un vœu correspond à une spécialité préparée dans un établissement donné).

L'ordre des vœux est important, il traduit la motivation de votre enfant pour une spécialité.

☛ **CES VŒUX SONT À REPORTER DANS LES CASES PRÉVUES À CET EFFET**

(CASES P DU DOSSIER)

Pour la voie professionnelle, il n'y a pas de limitation géographique. Les élèves peuvent formuler des vœux dans toute l'académie de Versailles.

A noter qu'il existe quelques spécialités dites « inter-académiques » qui accueillent des élèves de l'académie de Versailles dans les académies de Paris et de Créteil (voir liste des formations inter-académiques sur la circulaire académique).

LES CAS DE COMBINAISONS DE VŒUX

4 vœux maximum répartis sur les voies GT et PRO (CASES GT ET CASES P DU DOSSIER)

DANS CERTAINS CAS, DES VŒUX POURRONT ÊTRE FORMULÉS À LA FOIS POUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ET POUR L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE.

▪ **1^{er} cas ➔ une décision d'orientation encore incertaine.**

Si la décision d'orientation pour une seconde générale et technologique est incertaine pour votre enfant, vous pouvez formuler un ou deux vœux en 2^{nde} Générale et Technologique en faisant figurer le (ou les) lycée(s) de votre zone de desserte pour les enseignements d'exploration courants et deux ou trois vœux en voie professionnelle en précisant la spécialité et l'établissement souhaité.

Exemple : **2^{nde} GT** dans le lycée de votre zone de desserte en vœu **n°1** et **Bac Pro 3 ans** commerce en vœu **n°2**.

- **Pour le vœu n°1**, inscrire le vœu précédé de son n° d'ordre de préférence dans une case **GT** du dossier.
- **Pour le vœu n°2**, inscrire le vœu précédé de son n° d'ordre de préférence dans une case **P** du dossier.

Dans ce cas précis, afin de sécuriser au maximum les vœux de voie professionnelle formulés, lors de la phase préparatoire à l'affectation, le chef d'établissement aura la possibilité d'utiliser un vœu de recensement intitulé « 2^{nde} GT EN ATTENTE DE DECISION », en lieu et place du vœu de 2^{nde} générale et technologique précisant un lycée. Ce dernier sera saisi par la suite, dans l'application informatique, si la décision d'orientation prise par le conseil de classe est bien la 2^{nde} GT. Toutefois, si la décision d'orientation est la voie professionnelle, seuls les vœux de voie professionnelle figurant dans les cases P seront saisis dans l'application informatique.

▪ **2^{ème} cas ➔ une décision d'orientation en seconde générale et technologique et une candidature en voie professionnelle.**

Vous numérotez vos vœux par ordre de préférence en prenant soin de faire figurer pour la 2^{nde} GT le (ou les) lycée(s) de votre zone de desserte parmi les vœux de 2^{nde} GT. Si vous avez demandé un vœu de voie professionnelle en premier, votre enfant pourra y être affecté dans la limite des capacités d'accueil et en fonction de son barème.

Exemple : **Bac Pro 3 ans** Artisanat et métier d'Art : communication visuelle plurimédia en vœu **n°1** et **2^{nde} GT** dans le lycée de votre zone de desserte en vœu **n°2**.

- **Pour le vœu n°1**, inscrire le vœu précédé de son n° d'ordre de préférence dans une case **P** du dossier.
- **Pour le vœu n°2**, inscrire le vœu précédé de son n° d'ordre de préférence dans une case **GT** du dossier.

☛ **ATTENTION, DANS TOUS LES CAS (VŒUX PORTANT SUR LA VOIE PROFESSIONNELLE, LA VOIE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE, COMBINAISON DE 2 TYPES DE VŒUX), LE NOMBRE TOTAL DE VŒUX SAISIS NE PEUT EXCÉDER 4.**

La liste des enseignements « à capacités contraintes » par établissement sera disponible au cours du troisième trimestre sur le site : www.onisep.fr/versailles (Rubrique : Téléchargement guides régionaux)

Tourner la page SVP,

Nom : Prénom :

CHOIX DE LA FAMILLE

(Consulter la notice explicative page 2 et 3)

Cochez la (ou les) case(s) correspondante(s) avec un ordre de préférence si vous le souhaitez :

- 2nde générale et technologique ou 2nde spécifique
- 2nde professionnelle vers un Baccalauréat Professionnel 3 ans
- 1^{ère} année de CAP en 2 ans
- Doublement

LV1 Étudiée (année scolaire en cours) :

CASES GT - SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

① **CAS GENERAL** : Indiquer ci-dessous **UNIQUEMENT** « 2NDE GT » pour des vœux contenant **2 enseignements d'exploration courants** (liste n°1).

② **CAS PARTICULIER** : Indiquer les enseignements à « CAPACITES CONTRAINTEES » ou les spécialités de seconde spécifique souhaitées (liste °2).

**RÉSERVÉ
À L'ADMINISTRATION**

CODE ZONE GEOGRAPHIQUE
(CORRESPONDANT A L'ADRESSE DE
DOMICILIATION DE L'ELEVE) :

VŒUX	VEUILLEZ INDIQUER UNIQUEMENT « 2NDE GT » pour les enseignements d'exploration courants (précisez, le cas échéant, les enseignements à capacités contraintes ou les spécialités de seconde spécifique)	ÉTABLISSEMENT DEMANDÉ <i>Attention, ne pas oublier d'indiquer parmi les 4 vœux, le (ou les) vœu(x) correspondant à la 2nde GT enseignements d'exploration courants du (ou des) lycée(s) de la zone de desserte.</i>	CODE VŒU	LE CAS ECHEANT AVIS DE LA COMMISSION
N°1		Lycée : Ville :	-----	
N°2		Lycée : Ville :	-----	
N°3		Lycée : Ville :	-----	
N°4		Lycée : Ville :	-----	

CASES P - 2nde PROFESSIONNELLE (Bac. Pro. 3 ans) ou 1^{ère} année de CAP en 2 ans : VEUILLEZ INDIQUER les NOMS et COMMUNES des établissements souhaités. MENTIONNER les SPECIALITES demandées.

**RÉSERVÉ
À L'ADMINISTRATION**

VŒUX	Formations et Spécialités (Voir guide O.N.I.S.E.P « après la troisième » et additif en ligne)	ÉTABLISSEMENT DEMANDÉ	CODE VŒU	LE CAS ECHEANT AVIS DE LA COMMISSION
N°1		Lycée : Ville :	-----	
N°2		Lycée : Ville :	-----	
N°3		Lycée : Ville :	-----	
N°4		Lycée : Ville :	-----	

RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION :

Autorisation de sortie hors académie : ACCORD REFUS
Date : Signature :

IMPORTANT : la décision d'affectation ne devient définitive que si le candidat la confirme en s'inscrivant auprès de l'établissement d'accueil dans les délais figurant sur la notification d'affectation. Sans cette confirmation, la place sera proposée à un autre élève.

DATE ET SIGNATURE DU RESPONSABLE LEGAL DE L'ELEVE :